



Avant de commencer la réunion, le président demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Jo BENNADI.

Une réunion des membres du bureau a eu lieu le matin.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1

🚩 Agence Nationale du Sport :

- Rappel aux membres de la commission de ne pas oublier d'envoyer la charte signée
- Date butoir de dépôt des dossiers : 15 avril 2020 (le maintien de cette date a été voté le matin en réunion de bureau)
- Vote des membres du bureau pour qu'en amont, Carine informe les CD lorsqu'un dossier saisi par les clubs sur leur territoire arrive sur la plateforme. Avec le code qui sera attribué en consultation, les CD pourront étudier les actions des clubs afin de prévenir et aider Carine pour la validation et le contrôle avant le vote en commission régionale.
- Sur l'enveloppe globale, 7 % sera prélevé par la FFTT. Même pourcentage pour la Ligue, 40 % sera versé aux clubs, le reste pour les comités
- Lors de la réunion régionale (dates fixées au 18 avril et 16 mai 2020), les comités ne pourront pas voter pour un dossier faisant partie de leur département. Les réunions ne pourront pas se faire en audio ou visioconférence, le présentiel est obligatoire. Seul le président peut se faire représenter le jour de la réunion.

🚩 Lors de la dernière réunion financière, M. ERB, candidat à la prochaine présidence fédérale, a été invité afin de l'informer des problématiques de la Ligue. Celui-ci établit actuellement son programme. Pour information, le colloque fédéral sur les états généraux a été mal organisé. Le week-end n'a pas été constructif.

🚩 Point sur les finances :

- Il reste des interrogations sur l'année 2018. Le résultat de l'année 2019 sera autour de moins 5000 €.
- La CAGID attend les comptes 2019. L'Assemblée Générale électorale est prévue le 27 juin 2020. Le président propose d'inviter Claude CHATEREAU pour que le rôle de la CAGID soit expliqué.  
↳ Vote : oui à l'unanimité
- Pour faire suite au manque de paiement des clubs concernant les formations, le président propose de modifier la facturation et revenir au modèle de facturation 2018 avec insertion des amendes et formation sur la facture des licences.  
↳ Vote : oui à l'unanimité
- Subvention FFTT : lors du Conseil Fédéral, le président a demandé une aide de 30 000 € pour continuer les actions gérées par O. SKENADJI (il était mis à disposition gratuitement). Celle-ci a été accordée. Trois ligues n'ont pas de cadre technique mis à disposition et ont le droit à une aide.
- Tous les présidents de ligue furent d'accord pour que la FFTT débloque une cagnotte. A l'avenir, il serait idéal de trouver un technicien mis à disposition par la FFTT.
- Proposition de versements des parts licences aux comités pour la prochaine olympiade : 30 % au 30 septembre, 30 % au 31 décembre, 30 % au 31 mars, le solde au 30 juin.  
↳ Vote : oui à l'unanimité

Présents :

- Th. ALBERTIN
- M. DELORME
- R. DEWARLINCOURT
- M. DORDOR
- G. FARCE
- A. KRİKORIAN
- JM. LAUGA
- A. PIETRI
- S. SELLIEZ
- S. TRENS
- M. VASSALLO

Excusés :

- E. BARTZ
- M. FELICI
- A. GEBLEUX
- N. IONNIKOFF
- G. LONGETTI
- O. PERRET
- S. POIRRIER

Absents :

- S. MOUCADEL
- I. WEGEL

Invités :

- C. GEBLEUX
- G. LIEVREMONT



✚ Point sur les commissions :

- Sportive : le projet d'intégrer la Corse dans le championnat par équipes est toujours d'actualité. L'idée d'une montée supplémentaire en N3 a été refusée par la commission sportive fédérale. La Fédération, dans l'enveloppe du développement du territoire, prendra en charge 60 % des dépenses. Le reste sera réparti, à raison de 20 % par la Ligue et 20 % par le club. Les membres du bureau ont donné le feu vert. Un dossier sera donc envoyé, avec, normalement, une première intégration en phase 2 de la saison prochaine.
- A part les intempéries, le championnat s'est bien passé en première phase. La commission a traité une pénalité qu'un club trouvait trop importante. En cas de forfait, il faut trouver une solution pour que les clubs se tiennent au courant des règlements envoyés en début de saison.
- Statuts et règlements : à ce jour, 250 demandes de transfert et 48 demandes de mutation exceptionnelle ont été traitées.
- Une subvention de 1 500 € a été accordée à Fabien LAMIRAULT pour des actions Ligue. Or celui-ci n'est pas licencié dans notre Ligue. La demande de mutation exceptionnelle va donc être soumise au vote.
  - ↳ Vote : oui à l'unanimité
- Critérium fédéral : la formule de 24 devient obsolète. Proposition de refaire deux divisions : 1 division à 16 joueurs et une division à 24 joueurs.
  - ↳ Vote : oui à l'unanimité
- Prisons : la FFTT a bien versé les aides de 1 750 € par prison. Pour la saison prochaine, le dossier de demande s'agrandira puisque la prison de SALON va être ajoutée. Au-delà des 1 750 € de dépenses, ce sera aux départements de régler les factures. M. VASSALO, représentant du CD06 n'est pas d'accord. Il préfère utiliser le technicien pour des actions avec les jeunes. Pour 2020, la FFTT n'a pas donné de réponse pour la reconduction. Celle-ci attend la réponse du ministère de la justice.
- Sport santé : le club de SIX FOURS réclame une attestation de suivi de formation organisée par E. LABRUNE. S. SELLIEZ signera une attestation de suivi du module initiation. Pour 2020/2021, il faut essayer de trouver des dates pour les formations d'Animateur Sport Santé Bien-Être. C'est assez compliqué car il faut libérer un médecin, un kiné et un technicien. C'est un diplôme qualifiant donc issu de la filière fédérale. Pour le premier niveau « Animateur d'Entretien physique », il faut être minimum Animateur Fédéral ; pour le deuxième niveau « Moniteur de ping sur Ordonnance, il faut posséder le CQP et avoir validé le niveau d'Animateur entretien physique ». La formation se déroulera sur trois jours. La Fédération pourra subventionner 5 personnes.
- Il faut tenter quelque chose en partenariat avec la FFTT pour accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La structure devra se trouver proche d'une antenne France Alzheimer partenaire.
- S. SELLIEZ, notre médecin, interviendra la saison prochaine sur le BPJEPS.

✚ Mérites :

- Régionaux : la FFTT ne vend plus de mérites. Il faut donc trouver une solution pour en faire produire à notre niveau.
- Fédéraux : la Ligue prendra en charge le déplacement des récompensés pour assister à la remise lors de l'AG Fédérale en mai prochain.



3

- ✚ Point sur les conventions : certaines conventions ne sont toujours pas signées. Elles vont toutes être faites ou refaites avec un numéro de convention au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elles seront signées après l'Assemblée Générale, pour la prochaine olympiade.
- ✚ Formations :
  - Une formation JA 2 a eu lieu à FOS SUR MER avec 6 candidats. 4 candidats ont obtenu la théorie. Il faut maintenant passer la pratique. Ils devront diriger un tour de CF régional la saison prochaine.
  - Une formation JA 3 aura lieu la saison prochaine.
  - Formation ping 4-7 ans : le dossier sera géré par le CD13
- ✚ Divers :
  - Les Inter comités seront organisés par le CD 06 et le club de LE CANNET du 19 au 21 juin 2020 sur trois salles. Le JA principal sera E. RAOUL. Pour cette compétition, le défraiement du Juge Arbitre principal sera pris en charge par la Ligue.
  - Défraiement des AR lors des tours de Critérium Fédéral N2. Le tour de PERTUIS s'est mal passé d'un point de vue arbitral car le nombre d'arbitres n'étant pas suffisant, les présents ont été trop sollicités. Rappel du cahier des charges : le club doit fournir 24 arbitres par jour.
    - ↳ Vote pour que la ligue fournisse le complément des arbitres. Elle règlera le déplacement (essence et péages) des AR extérieurs. Ces frais seront déduits de l'indemnité d'organisation : oui à l'unanimité
  - Agressions sexuelles : intervention du président de la Fédération à la télévision. Thierry va envoyer un mail pour sensibiliser les clubs au sujet des violences sexuelles et aux problèmes qui peuvent par exemple se poser lorsque l'entraîneur partage une chambre avec des enfants. 38 dossiers sont arrivés avec 11 personnes qui sont encore en activité. Lorsqu'une plainte est déposée il faut absolument faire remonter les dossiers car la licence peut être bloquée.
  - Coupes et récompenses : le fournisseur actuel a fait faillite. E. LAURENT qui s'occupait des commandes a averti quelques jours avant une compétition qu'il ne pourrait plus s'en occuper. Carine, qui a trouvé un fournisseur à FOS, s'en occupera à l'avenir.
  - Assemblée Générale Fédérale : il faut trois délégués élus : Antoine PIETRI, Michel DELORME et Gérard LONGETTI
  - Assemblée générale Ligue : elle aura lieu le 27 juin 2020 à ISTRES. Chaque membre peut déjà préparer le compte rendu sans oublier d'intégrer le programme d'activité de la saison prochaine. Pour la première fois, le bilan sera envoyé bien avant. L'assemblée générale sera électorale. Chaque membre qui veut se présenter devra remplir l'appel à candidature. La date limite du retour des candidatures a été fixée à un mois avant l'Assemblée Générale.
  - Assemblées générales de Comités :
    - ✓CD 04 : le 06 juin
    - ✓CD 06 : le 13 juin à ANTIBES
    - ✓CD 83 : le 13 juin
  - Le prochain conseil de Ligue aura lieu le 25 avril à FOS SUR MER.

*Fin de la réunion à 18 heures 45*